

# Concours Régionaux Nature

---

## Règlement 2015

### 1. Dates et lieu

Les Concours Régionaux Nature (Couleur Papier (CP) et Images Projetées (IP)) auront lieu le 14 mars 2015, dans les locaux du Photo Club d'Aix-les-Bains :

#### **Club Photo d'Aix les Bains**

#### **Maison des Associations**

#### **25 Boulevard des Anglais**

#### **73100 Aix les Bains**

Le jugement de l'IP aura lieu le matin (9 heures à 12 heures), celui de la CP l'après-midi (14 heures à 17 heures).

### 2. Inscription

Les deux concours sont ouverts à tous, auteurs affiliés ou non. Une personne non affiliée devra s'acquitter d'une somme de 5€ par concours, payé par chèque à l'ordre de l'UR11, et adressé au Commissaire Régional qui vérifiera les listes de participation.

Toutes les photos (maximum 5 photos par auteur, pas de limite par club), CP et IP, devront être inscrites aux concours par l'intermédiaire du site <http://outils.federation-photo.fr/concours/regional.php?ur=11>, avant le 28 février 2015, minuit.

Les numéros de concours sont 34 pour l'IP, 35 pour la CP.

Lors de l'inscription, le fichier correspondant à l'image proposée pour la compétition devra être téléchargé, en format 1920 x 1920 pixels. Cette appellation signifie que le plus grand côté de l'image devra avoir une définition de 1920 pixels.

### 3. Envoi des photos

Pour l'IP, il n'y a rien de plus à faire.

Pour la CP, les photos, montées sur support format 30x40 cm, devront être envoyées, avant le 3 mars 2015, afin que toutes les images soient parvenues au Commissaire Régional avant le 7 mars. Chaque photo devra comporter au dos l'étiquette téléchargée sur le site ci-dessus après son inscription.

Adresse d'expédition :

La Halte des Bauges

**A l'attention de M Garcette Jean-Luc**

Chef Lieu

73340 Bellecombres en Bauges

#### **4. Retour des photos**

Les photos seront rendues lors de la « Journée de l'UR » qui aura lieu à Roanne le 30 mai

#### **5. Autres points**

Ces concours ne sont pas qualificatifs pour un Concours National.

La dénomination « Nature » reste toutefois celle utilisée par la FPF, voir le Livret des Compétitions, saison 2014 – 2015, chapitre « Les prescriptions communes », article 5 page 7.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser au Commissaire Régional, Jean-Luc Garcette ([garcettejean-luc@orange.fr](mailto:garcettejean-luc@orange.fr)) ou au Président de l'UR11, Dominique Gastaldi ([presur11@federation-photo.fr](mailto:presur11@federation-photo.fr))